

« 2A assistance »

EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

au capital de 100,00 €

Siège social : Les Jardins de l'Empereur Immeuble Iena II Bâtiment B Étage 3, 20000

Ajaccio

R.C.S. de Ajaccio 991 966 441

Procès-Verbal en date du 09 février 2026

<p>ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES</p>

Le lundi neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures,

L'associé unique de la société 2A assistance s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au Les Jardins de l'Empereur Immeuble Iena II Bâtiment B Étage 3, 20000 Ajaccio siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Ruiu Luc gérant de la société.

<p>Décisions</p>

DECISION N°1

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Ruiu Luc de ses fonctions de gérant, avec effet à compter de ce jour. Il lui donne quitus entier et définitif pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Il est pris acte par l'associé unique du transfert du siège social de la société situé initialement au Les Jardins de l'Empereur Immeuble Iena II Bâtiment B Étage 3, 20000 Ajaccio. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au Étage 1, 17 rue Jean Chiappe, 20090 Ajaccio.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Acceptation de la cession de 1000 parts entre Ruiu Luc et KAIΟΥINE Ilyas.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Est nommé gérant pour une durée indéterminée à compter de ce jour *Monsieur KAIΟΥINE Ilyas né le 26 novembre 2001 à Nîmes de nationalité Française, demeurant au Étage 1, 17 rue Jean Chiappe, 20090 Ajaccio, célibataire*

Ce dernier déclare accepter la fonction de gérant

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°5

L'associé unique confère tous pouvoirs à KAIΟΥINE Ilyas, gérant de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°6

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à AJACCIO
Le 09 février 2026